



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

PROCES-VERBAL N° 7

Date de la réunion : 18 juin 2026.

Lieu : Siège social du District de Football de la Seine-Maritime.

Membres présents : Mrs. Daniel **BECQUET**, Gérard **BOULENGER**, Claude **CHEDRU**, Arnaud **DUBUC**, Nicolas **DUHAMEL**, Michel **FLEURY**, Thierry **LECOURT**, Thierry **LEDOUX**, Jean-Louis **MAURICE**, José **SISNIÉGA-SAIZ**.

Membres excusés : Mrs. Bertrand **CALTOT**, Guillaume **DOUTRELEAU**.

Les décisions ci-après, de la commission Départementale des terrains et installations sportives, sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel dans le **déla**i de **7 jours** à compter du lendemain de leur première notification dans les conditions de formes prévues à l'article 190 des règlements généraux de la LFN.

§§§§§§

Condoléances :

La commission présente ses condoléances à la famille, pour le décès de :

☞ M. Claude HEURTEL, ancien secrétaire général du District de Football des Vallées.

§§§§§§

Adoption du procès-verbal :

☞ La commission procède à l'adoption du procès-verbal de la réunion plénière n°6 du 30 avril 2026.

☞ Aucune remarque n'étant formulée, le P.V. est adopté.

§§§§§§

RAPPELS : Règlementation dans les documents « RTIS2021 » de la F.F.F. et « annexe 4 aux règlements généraux saison 2025-2026 » de la L.F.N.

☞ **Hauteur des buts :** La commission rappelle que la hauteur des buts est de 2,44 mètre, sous la barre transversale et elle est vérifiée dans tous les cas de contrôle, quinquennaux et ou

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02 76 52 81 72

Siège social : CRJS Yerville 240, rue Notre Dame de Pontmain 76 760 YERVILLE



décennaux. Cette vérification doit être faite par les clubs ou par les propriétaires, tout le long de la saison.

☞ **Bancs de touche** : La commission rappelle que, s'il y a présence de bancs de touche pour les joueurs, la zone technique doit être tracée en traits discontinus, dans toutes les catégories, de T1 à T7 et FOOT A8. La commission rappelle qu'il n'y a pas de traçage à effectuer avec un banc de touche pour les officiels.

☞ **Zone de sécurité** : Pour tous les niveaux de classement, une zone d'une largeur de 2,50 m, minimum en périphérie de toute l'aire de jeu est obligatoire.

☞ **La commission rappelle qu'en l'absence d'A.O.P. (Attestation d'Ouverture au Public) ou A.A.C. (attestation Administratif de Capacité), la capacité des spectateurs de l'installation, sera de zéro.**

§§§§§§

Classement des terrains :

DUCLAIR : stade Maurice CHÂTEL, NNI 76 222 0101.

- ☞ N.C. mineure : la hauteur des buts n'est pas à 2,44 mètres.
- ☞ N.C. mineure : La zone technique non tracée en pointillé.
- ☞ N.C. mineure : Les bancs de touche ne sont pas à égale distance et à 5 mètres de part et d'autre de la ligne médiane.
- ☞ Il est proposé en niveau T5, dossier transmis à la L.F.N.

GODERVILLE : stade Mamie BRÉANT, NNI 76 302 0102.

Conformément à l'article 4.2- bon état d'usage du règlement FFF, pour les vestiaires :

- ☞ Il faut que les revêtements des murs et sol soient sains, non altérés et ne présentent aucun risque de blessure.
- ☞ Il faut réaliser la mise en conformité des vestiaires.
- ☞ Il faudra prendre RDV avec un membre de la CDTIS, quand les travaux auront été effectués, pour revoir le classement de cette installation.

LE PETIT QUEVILLY : espace sportif Henri WALLON, NNI 76 498 9901.

- ☞ Dossier transmis à la F.F.F.

§§§§§§

Demande d'avis préalable terrain :

LONDINIÈRE : stade Laurent COQUIN, NNI 76 392 0101.

- ☞ Par la CRTIS, il est demandé un plan détaillé des portillons d'accès spectateurs. Un accord de la CRTIS, avant exécution des travaux, sera transmis.

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02 76 52 81 72

Siège social : CRJS Yerville 240, rue Notre Dame de Pontmain 76 760 YERVILLE



§§§§§§

Classement des éclairages :

LE GRAND QUEVILLY : stade Pierre LEFRANÇOIS, NNI 76 322 0601.

- ☞ Éclairage moyen : 428 Lux U1H : 0,46 (E5 = mini 0,50) U2H : 0,63.
- ☞ Il est proposé en niveau E6 LED jusqu'au 18/05/2030, Dossier transmis à la L.F.N.

LE GRAND QUEVILLY : stade Pierre LEFRANÇOIS, NNI 76 322 0602.

- ☞ Éclairage moyen : 189 Lux (E5 = mini 250 lux) U1H : 0,51 U2H : 0,66
- ☞ Il est proposé en niveau E6 LED jusqu'au 18/05/2030, dossier transmis à la L.F.N.

§§§§§§

Demande d'avis préalable éclairage :

§§§§§§

Rapport de délégués de matchs :

§§§§§§

Retrait de classement :

- ☞ **Aucune compétition officielle ne peut être organisée sur ces installations.**
(Terrain non classé - Pas d'utilisation de terrain enregistrée).

ECRETTEVILLE LES BAONS : stade Michel HUBY, NNI 76 225 0101.

GERPONVILLE : stade Édouard VINCENT, NNI 76 299 0101.

§§§§§§

Organisation de la commission pour la saison 2026/2027 :

- ☞ Désignation des membres par secteurs, pour résorber le retard de classement des installations sportives et répondre aux interrogations des mairies.

- Secteur Le Havre : M. Jean-Louis MAURICE.
- Secteur Dieppe - Le Tréport : M. Nicolas DUHAMEL.
- Secteur Rouen : M. Thierry LEDOUX.
- Secteur Yerville – Pays de Caux : M. Bertrand CALTOT.
- M. Thierry LECOURT viendra en appui sur tout le territoire de la Seine-Maritime.

- ☞ Luxmètres : nos appareils ont été contrôlés et étalonnés.
- Nous reprendrons nos contrôles d'éclairage en septembre.

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02 76 52 81 72

Siège social : CRJS Yerville 240, rue Notre Dame de Pontmain 76 760 YERVILLE



§§§§§§

☞ **Rappel des dispositions réglementaires : toutes les compétitions officielles doivent se dérouler sur un terrain classé.**

☞ Pour constituer un "dossier de classement" ou pour obtenir un "Avis préalable d'installation" avant d'effectuer des travaux : Contacter le D.F.S.M., prendre un R.D.V. avec la C.D.T.I.S.

GLOSSAIRE :

- ☞ L.F.N. : Ligue de Football de Normandie.
- ☞ C.R.T.I.S. : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives.
- ☞ D.F.S.M. : District de Football de la Seine-Maritime.
- ☞ C.D.T.I.S. : Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives.
- ☞ R.T.I.S. 2021 : Règlement des terrains et Installations Sportives 2021.

§§§§§§

Prochaine réunion, le 15 octobre 2026 à 14h00, au siège du District.

